

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Agence régionale de santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes se mobilise aux côtés de ses partenaires pour prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées dans les Deux-Sèvres

L'amélioration de la prise en charge des personnes âgées de 75 ans et plus constitue un axe fort de la politique menée par l'Agence régionale de santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. À ce titre, et compte tenu de la dynamique de coordination des acteurs locaux déjà engagée, le territoire des Deux-Sèvres a été retenu en 2016 pour l'extension du dispositif national « Parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie » (PAERPA). La démarche a été lancée officiellement ce lundi 23 mai à Niort par Michel LAFORCADE, Directeur général de l'ARS Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Gilbert FAVREAU, Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres, et les partenaires du dispositif. L'occasion de présenter les axes concrets d'actions et l'organisation retenue.

Le territoire des Deux-Sèvres : une sous densité des professions libérales mais une forte coopération entre les acteurs locaux

Les personnes âgées de 75 ans et plus résidant dans les Deux-Sèvres sont la cible de ce projet. Elles représentent 11 % de la population deux-sévrienne, soit 41 945 personnes dont 64 % vivent seules. Dans ce territoire, la densité de médecins généralistes (89,5 médecins pour 100 000 habitants) est inférieure à la densité picto-charentaise (107,9) et à la densité nationale (106,9). Cependant, on observe une **démarche active de regroupement des professionnels de santé** en maisons et pôles de santé depuis 2010. Le territoire deux-sévrien compte aujourd'hui 11 projets de maisons et pôles de santé, organisés en 23 sites. On note également des **collaborations importantes** engagées **entre les acteurs sanitaires et médico-sociaux** depuis quelques années dans le territoire.

Le programme d'actions du dispositif PAERPA dans les Deux-Sèvres

Les principales instances du département se sont réunies depuis plusieurs semaines autour de ce projet PAERPA dont l'objectif est d'éviter les ruptures dans le parcours de santé des personnes âgées, le recours aux hospitalisations inutiles et de **faire en sorte que les personnes reçoivent les bons soins, par les bons professionnels, dans les bonnes structures, au bon moment. Le tout au meilleur coût.**

Sur la base des premiers constats établis pour le territoire des Deux-Sèvres et des dynamiques déjà engagées, les acteurs locaux ont mis à profit leur expérience de terrain pour bâtir un plan d'actions articulé autour de 5 priorités :

- **Prévenir la perte d'autonomie** par le développement d'un **programme départemental d'actions coordonnées** porté dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) ;
- Poursuivre et renforcer le **rapprochement et l'intégration des structures de coordination et d'intégration** en infra-territorial, avec l'appui des deux associations gérontologiques du territoire ;
- Structurer la fonction d'appui aux professionnels de premiers recours, notamment au médecin traitant, pour la **coordination et la prise en charge des parcours complexes à domicile (Plan personnalisé de santé)** ;
- **Optimiser la gestion des différentes transitions du parcours** (gestion des sorties d'hospitalisation, réduire le passage des personnes âgées aux Urgences, améliorer les transitions ville-hôpital, etc.),
- **Développer des systèmes d'information partagés** simples, interopérables à partir des outils métiers d'ores et déjà existants et/ou à développer.

Zoom sur quelques actions mises en œuvre dans le cadre de la coopération entre les acteurs locaux au service des personnes âgées

- Une **Coordination territoriale d'appui (CTA)** qui repose sur les 5 Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC). Dans ce cadre, un certain nombre d'outils a été déployé : un numéro unique départemental (05 49 06 63 63), un système d'information commun aux CLIC, réseaux et MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie), un référentiel des ressources du territoire régulièrement actualisé, un formulaire unique d'analyse et d'orientation des demandes, etc. ;
- Installation de la **Conférence des financeurs** en octobre 2015, chargée de coordonner les financements de la perte d'autonomie sur la base d'une stratégie et de priorités qui seront définies conjointement entre le Conseil départemental des Deux-Sèvres, chef de file de la solidarité départementale, et l'ARS Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;
- **1 000 Plans personnalisés de santé (PPS)** élaborés en 2015, avec l'appui des réseaux gérontologiques auprès des équipes de soins de premiers recours, soit 80 % des médecins généralistes impliqués dans l'élaboration et le suivi des PPS ;
- Des **groupements de coopérations actifs** : le Groupement de coopération sanitaire (GCS) Plateforme HAD-SSIAD Sud 79, le Groupement Initiatives Ressources du Nord 79 animateur des travaux relatifs à la filière gériatrique en lien avec le Centre hospitalier Nord Deux-Sèvres et les établissements médico-sociaux, etc. ;
- Le **Service départemental de l'autonomie** couplant le handicap et la vieillesse est porté dans le cadre du Schéma pour l'autonomie 2015-2020, pour améliorer la pertinence des réponses aux usagers. Il associe les équipes de la Direction des solidarités et de l'autonomie, de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), et travaille en collaboration avec les CLIC, les réseaux de santé et les autres services du conseil départemental ainsi qu'avec les plateformes territoriales de services et d'animation.

Une organisation associant tous les acteurs locaux

Le pilotage global de l'expérimentation est assuré par l'ARS Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Pour cela, l'Agence s'appuie sur trois instances de gouvernance :

- **Une table stratégique départementale**, instance décisionnelle et évaluative du dispositif. Co-présidée par le Conseil départemental des Deux-Sèvres, elle est composée à titre délibératif des organismes d'assurance maladie (Caisse primaire d'assurance maladie des Deux-Sèvres, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, Régime social des indépendants, Mutualité sociale agricole), des unions régionales et des conseils de l'ordre des représentants des professionnels de santé ;
- **Deux tables tactiques (Nord 79 et Sud 79)**, chargées d'identifier les besoins de santé et analyser les ruptures de parcours, de proposer des axes de travail, actions et outils, et d'organiser des groupes de travail. Elles associent plus largement les établissements de santé, les représentants des usagers, les réseaux de santé, les Centres locaux d'information et de coordination gérontologique, les gestionnaires de cas MAIA, les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), les SAD, les équipes spécialisées Alzheimer, les équipes de la Direction des solidarités et de l'autonomie des personnes, la plateforme de répit, les Centres communaux d'action sociale (CCAS) et Centres intercommunaux d'action sociale (CIAS) des collectivités, les fédérations des EHPAD, l'Association tutélaire d'insertion (ATI) des Deux-Sèvres, l'Union départementale des associations familiales (UDAF) des Deux-Sèvres, les présidents des maisons et pôles de santé, et les Groupements de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) et Groupements de coopération sanitaire (GCS) ;
- **Cinq comités d'acteurs en santé** qui veillent aux besoins territoriaux de santé, sont forces de propositions pour le déploiement d'actions territoriales et suivent l'avancement du dispositif PAERPA.

La mobilisation des institutions autour d'engagements réciproques et collectifs se concrétisera à l'automne 2016 par la **signature d'une lettre d'engagement**.

Les étapes du projet

23 mai 2016	<ul style="list-style-type: none">• Lancement officiel de la démarche.
3 juin 2016	<ul style="list-style-type: none">• Colloque départemental autour de la démarche PAERPA organisé par les deux MAIA.
27 juin 2016	<ul style="list-style-type: none">• Réunion de la table stratégique départementale : présentation des modalités de déploiement de la démarche PAERPA, présentation des modalités de formalisation de l'engagement des partenaires.
Automne 2016	<ul style="list-style-type: none">• Signature de la lettre d'engagement des partenaires de la démarche PAERPA ;• Diffusion du diagnostic territorial partagé en vue de l'élaboration de la feuille de route PAERPA 79 ;• Formalisation par convention de la Coordination Territoriale d'Appui PAERPA ;• Construction des Coordinations Cliniques de Proximité (formations des professionnels de santé libéraux, conventions avec les Maisons et Pôles de santé, etc.).
A partir du 1 ^{er} janvier 2017	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre opérationnelle des actions prévues ;• Suivi et évaluation du projet par la table stratégique départementale ;• Capitalisation : identifier les bonnes pratiques professionnelles, dupliquer la démarche dans d'autres territoires de la région, déclinaison pour d'autres populations cibles.

Contacts presse

Département communication
ARS Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Anne NICOL / Aurélie RIQUELME

Tél : 05 49 42 27 70 / 05 57 01 44 96

anne.nicol@ars.sante.fr / aurelie.riquelme@ars.sante.fr